

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 15 mai 2017, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : mesdames Sylvie Joly et Jocelyne Bishop-Ménard conseillères, messieurs Michel Marin, Claude Lepage, Martin Chartrand et François Deschamps, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Introduction

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Approbation des procès-verbaux

17-05-6696 Séance ordinaire du 18 avril 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017, tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

.... **ADOPTÉE**

Rapport des comités

Finances et administration – Mme Denise Godin-Dostie

17-05-6697 Règlement numéro 223 – Règlement décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le service de voirie - Adoption

RÈGLEMENT NUMÉRO 223

RÈGLEMENT NUMÉRO 223 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 300 000\$ ET UN EMPRUNT DE 300 000\$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE VOIRIE.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 18 avril 2017 par M. Michel Marin, conseiller ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à effectuer l'achat pour l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le service de voirie. Les estimations détaillées incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus sont inclus, le résumé des coûts préparé par la Municipalité des Coteaux pour un montant de 300 000\$ annexe « A ».

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 300 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 300 000 \$, sur une période n'excédant pas 10 ans.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Denise Godin-Dostie
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général

... ADOPTÉE ...

17-05-6698 Règlement numéro 223 – Règlement décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements pour le service de voirie – Tenue du registre

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la tenue du registre pour le règlement numéro 223 se tiendra le 23 mai 2017 de 9h00 à 19h00 au bureau municipal, 65 Route 338.

... ADOPTÉE ...

Service incendie – M. Martin Chartrand

Aucun sujet à discuter.

Sécurité publique – M. François Deschamps

Aucun sujet à discuter.

Transport & Travaux publics – M. Michel Marin

17-05-6699 Demande de subvention pour l'amélioration des chemins municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux désire solliciter l'appui de la députée provinciale de Soulanges concernant une demande de subvention dans le but d'améliorer les chemins municipaux qui nécessitent des investissements majeurs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus consistent à l'amélioration des rues municipales suivantes :

- rue des Francs-Tireurs
- rue Lalonde
- rue Asselin
- rue Daoust

CONSIDÉRANT QUE les poses de béton bitumineux comme couche d'usure constituent la totalité des travaux à être faits;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

QUE la Municipalité des Coteaux demande à Mme Lucie Charlebois, députée de la circonscription de Soulanges, sa collaboration afin d'obtenir une subvention dans le but d'améliorer les chemins municipaux.

....ADOPTÉE....

17-05-6700 Problématique de drainage de la Route 338 près de la voie ferrée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux vit une problématique d'écoulement des eaux du fossé de drainage traversant la Route 338;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Beaulieu, inspecteur municipal, a rencontré M. Olivier Lepage, représentant du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports le 10 mai dernier concernant cette problématique;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De demander au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports d'intervenir au niveau de ses infrastructures, notamment de restaurer la tête du ponceau présente sur la Route 338 près de la voie ferrée du Canadian National, qui empêche la bonne circulation d'eau du fossé, ce qui a pour effet d'inonder en amont le réseau de drainage et une portion de rue municipale;

De demander au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports d'intervenir au niveau du fossé de drainage Nord de la Route 338 entre les rues des Francs-Tireurs et Provost qui accumule l'eau de ruissellement sans avoir d'issue d'écoulement. L'eau qui s'y accumule fini par s'infiltrer dans le réseau sanitaire de la municipalité et cause des problèmes de gestion des eaux sanitaires (eaux parasites fortement déconseillées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

....ADOPTÉE....

Aqueduc et égout – M. François Deschamps

17-05-6701 Usine de filtration – Inspection de l'état de la conduite d'amenée d'eau brute

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de service du 9 février 2017 de la compagnie Sanivac concernant le nettoyage de la conduite de prise d'eau pour l'usine d'eau potable.

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accorder les travaux de localisation et d'inspection de la conduite au lac pour un montant de 6 076 \$ conformément à l'offre de service datée du 9 février 2017, notamment;

➤ une équipe de (4) plongeurs avec brevet de compétence	3 568 \$
➤ un bateau de travail certifié et conforme à Transports Canada	500 \$
➤ un système vidéo-caméra couleur sous-marine	400 \$
➤ une caméra robotisée (ROV) pour inspection du conduit	600 \$
➤ le kilométrage (coûts pour le déplacement du véhicule et des équipements	408 \$
➤ la supervision de Kelly Sani-Vac (1 superviseur)	600 \$

....ADOPTÉE....

Usine de filtration – Mandat aux ingénieurs modifications au puits de pompage de l'eau brute

Les membres du conseil reçoivent deux (2) offres de service pour honoraires d'ingénieurs relatives à des travaux de modification de la tuyauterie pour une nouvelle prise d'eau brute à l'usine de filtration d'eau potable

	Entrepreneurs	Montant (taxes incluses)
1 ^{ère} offre	Consultants Gaboury experts conseil	24 949.58 \$
2 ^e offre	Comeau Experts-conseils	18 396.00 \$

Les membres du conseil municipal désirent prendre connaissance des deux (2) offres de services d'honoraires professionnels et reporter leur décision à une date ultérieure.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**Loisirs, sport et culture – Bibliothèque – Mme Jocelyne Bishop-Ménard – Bibliothèque
Mme Sylvie Joly**

17-05-6702 ARDC – Subvention de fonctionnement – 1^{ère} tranche 2017

Les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Mme Lucie Hamel concernant le versement de la 1^{ère} tranche de subvention d'opération de l'Association récréative des Coteaux qui est attribuée au budget municipal pour l'année 2017.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De verser un montant de 15 000 \$ à l'Association Récréative des Coteaux à titre de 1^{ère} tranche de la subvention d'opération pour l'année 2017.

... ADOPTÉE ...

ARDC – Rapport d'activités

Mme Jocelyne Bishop-Ménard fait un rapport des activités de l'Association Récréative des Coteaux au 15 mai 2017.

Bibliothèque – Rapport d'activités

Mme Jocelyne Bishop-Ménard fait un rapport des activités de la bibliothèque des Coteaux au 15 mai 2017.

Terrains, bâtisses et équipements – M. Claude Lepage

Aucun sujet à discuter.

Étude de projets et relations publiques – Mme Denise Godin-Dostie

17-05-6703 Tour cycliste CIBC Charles Bruneau – Demande d'autorisation de passage

Les membres du conseil ont pris connaissance de la demande datée du 3 mai 2017 de la Fédération québécoise des sports cyclistes concernant l'événement « Tour CIBC Charles-Bruneau ».

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser la Fédération québécoise des sports cyclistes à emprunter les rues municipales prévues au parcours dans le cadre du « Tour CIBC Charles-Bruneau ».

Le passage des cyclistes aura lieu le 6 juillet 2017 vers 16h00 et vise à amasser des fonds pour la recherche et aux projets dédiés à l'oncologie pédiatrique.

... ADOPTÉE ...

17-05-6704 Cyclo-tour des célébrités Hector « Toe » Blake – Demande d'autorisation

Les membres du conseil ont pris connaissance de la demande datée du 5 mai 2017 de la Société d'Alzheimer de Montréal concernant l'événement « Cyclo-tour des célébrités Hector " Toe " Blake ».

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser la Société d'Alzheimer de Montréal à emprunter les rues municipales prévues au parcours dans le cadre du « Cyclo-tour des célébrités Hector " Toe " Blake ».

Le passage des cyclistes aura lieu le 24 août 2017 en après-midi et vise à amasser des fonds pour la Société d'Alzheimer de Montréal.

... ADOPTÉE ...

Ressources humaines – M. François Deschamps

Aucun sujet à discuter

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Urbanisme – Mme Sylvie Joly

17-05-6705 PIIA 2017-04 – Modification 225-229, rue Principale – Escalier dans la cour avant

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de modification du PIIA numéro 2017-04 soumise par M. Wilhelm Le-Grelle concernant le 225-229, rue Principale afin d' :

- Installer un escalier en métal de couleur beige ou brun donnant accès à l'étage et situé dans la cour avant tel que le document préparé par BV, reçu le 1^{er} mai 2017.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017, résolution numéro 17-05-703 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de modification du PIIA numéro 2017-04 de M. Le Grelle, soit acceptée pour la raison suivante :

- L'escalier proposé s'intègre bien au bâtiment.

.... **ADOPTÉE**

17-05-6706 PIIA 2017-06 – Modification 155, rue Principale – Revêtement extérieur

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de modification du PIIA numéro 2017-06 soumise par Mme Déborah Whittom concernant le 155, rue Principale afin de:

1. Remplacer le revêtement extérieur de vinyle pour du canexel (ced'R-View) de couleur brun (noyer ou falaise).

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017, résolution numéro 17-05-704 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de modification du PIIA numéro 2017-06 de Mme Whittom, soit acceptée pour la raison suivante :

- La couleur du revêtement choisie s'harmonise bien avec le revêtement de pierre de la façade du bâtiment.

.... **ADOPTÉE**

17-05-6707 PIIA 2017-07 – 24, rue des Saules – Construction d'une remise

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-07 soumise par Mme Carole Chénier concernant 24, rue des Saules afin de :

- Construire une remise de 14' X 14':
 - revêtement de vinyle blanc ;
 - toiture en bardeaux d'asphalte gris ;
 - portes et fenêtres blanc.

Après avoir pris connaissance de l'avis donnée par le comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017, résolution numéro 17-05-705;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-07 de Mme Chénier soit acceptée pour la raison suivante :

- La remise projetée s'harmonise bien avec le bâtiment principal.

.... **ADOPTÉE**

17-05-6708 PIIA 2017-08 – 23, rue du Lac

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-08 soumise par M. Philippe Aubé concernant le 23, rue du Lac afin de:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

- Rénover le garage, changer les revêtements extérieurs (revêtement de vinyle beige et toiture de bardeaux d'asphalte noir comme la maison) ;
- Installer une clôture blanche de type «frost» avec lattes, située dans la cour arrière.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017, résolution numéro 17-05-706 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-08 de M. Aubé soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

... ADOPTÉE ...

17-05-6709 PIIA 2017-09 – 216, Route 338 – Aménagement d'une terrasse commerciale

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2017-09 soumise par M. Robert Jean concernant le 216, Route 338 afin d' :

- Aménager une terrasse commerciale de 11' X 18' :
 - Plancher : dalles de béton ou bois traité brun ;
 - Rampe : rampe de style «baroque» blanc et noir.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017, résolution numéro 17-05-707 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA numéro 2017-09 de M. Jean, soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

... ADOPTÉE ...

17-05-6710 PIIA 2017-10 – 195, Route 338 – Aménagement d'une terrasse commerciale

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2017-10 soumise par M. Benoit Primeau concernant le 195, Route 338 afin d' :

- Aménager une terrasse commerciale:
 - Plancher et structure en bois traité brun ;
 - Revêtement de la toiture en tôle couleur gris pierre;
 - Revêtement extérieur du pignon en vinyle blanc.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2017, résolution numéro 17-05-708 informant que la demande devrait être acceptée avec condition;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-10 de M. Primeau soit acceptée pour la raison suivante :

- La terrasse doit bien s'intégrer au bâtiment principal;

Condition reliée à l'acceptation :

- Le revêtement extérieur de la toiture doit être similaire à celui du bâtiment principal, soit en bardeaux d'asphalte de couleur gris.

... ADOPTÉE ...

Rapport des sous-comités

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 3 mai 2017

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 mai 2017.

Michel Marin fait un rapport des décisions prises lors de la rencontre.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François – Procès-verbal du 2 mai 2017

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 mai 2017.

François Deschamps fait un rapport des décisions prises lors de la rencontre.

Correspondance

DATE	EXPÉDITEUR	SUJET
18-04-2017	Charles St-Pierre Les citoyens au courant	Demande de prêt de salle pour « Les citoyens au courant »
	Notre-Dame de l'Île-Perrot	La croisière du conseil
26-04-2017	AGAS Soulanges	Gala prestige 25 ^e anniversaire
	Association de baseball mineur CDL/Les Cèdres	Demande de dons
19-04-2017	MAMOT	Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
02-05-2017	Canadian National	Vitesse des trains
26-04-2017	Transport Canada	Plaintes transport ferroviaire
27-04-2017	Paroisse Saint-François-sur-le-Lac	Demande d'utilisation du parc Emblème pour l'évènement « Familles en fête »

Rapport financier

17-05-6711 Liste de chèques au 15 mai 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 18559 à 18633 soient approuvés, pour un montant de 213 467.98 \$ ainsi que les paiements effectués par Accès D Affaires au montant de 53 921.24 \$ pour un total de 267 389.22 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil. Le chèque numéro 18613 au montant de 73.00 \$ est retiré de la liste.

.... **ADOPTÉE**

Points discutés aux réunions préparatoires

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des sujets qui ont été abordés lors de la réunion de travail qui a été tenue le 8 mai 2017.

Période de questions

1^{ère} intervention

Un citoyen demande à la Municipalité de nettoyer le fossé d'égouttement des rues Joly et Francs-Tireurs afin de permettre un écoulement plus rapide et plus complet du fossé.

Madame Denise Godin-Dostie indique que la Municipalité est bien au fait de la problématique et expose les démarches effectuées par la Municipalité pour solutionner la situation.

La Municipalité a également adopté une résolution au début de cette assemblée pour demander au Ministère des Transports du Québec d'intervenir pour modifier ses aménagements en aval du fossé qui causent une restriction à l'écoulement.

2^e intervention

Une citoyenne demande qui a la responsabilité de l'entretien de ce fossé qui draine l'eau des rues Joly et Francs-Tireurs.

Ce fossé sert de bassin de rétention des eaux de ruissellement et la Municipalité a la responsabilité de voir à son nettoyage pour assurer l'écoulement des eaux. Le fossé appartient aux propriétaires riverains qui doivent voir à l'entretien régulier (gazon, accumulation de détritux, etc...)

3^e intervention

Un citoyen demande à la Municipalité de réaliser une vérification mensuelle pour éviter l'obstruction du fossé.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

4^e intervention

Une citoyenne demande des informations concernant la subvention obtenues par l'Association récréative des Coteaux.

Mme Denise Godin-Dostie indique que la subvention obtenue représente un premier versement de 15 000 \$ sur un montant total annuel de 30 000 \$ provenant du budget d'opération général de la Municipalité des Coteaux.

Deuxième demande d'informations concernant la participation des élus à la croisière du conseil de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Mme Denise Godin-Dostie indique que la Municipalité ne participe pas à cette croisière et n'a pas accepté l'invitation transmise par la Municipalité de Notre-Dame-de-l'île-Perrot.

Troisième demande d'informations concernant la préparation de la Municipalité à des inondations similaires à celles survenues dernièrement au Québec.

Mme Denise Godin-Dostie indique que la municipalité n'a pas été affectée par ce type d'inondations dû à la gestion du niveau du lac St-François qui est coordonnée avec les barrages de Cornwall et de Beauharnois.

Par contre, la municipalité vit régulièrement des crues de la rivière Delisle et a mis en place un plan d'intervention en lien étroit avec les municipalités voisines et la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges. Lors d'événements majeurs, les municipalités disposent aussi d'autres ressources (pompiers, policiers, divers employés des ministères du gouvernement provincial ainsi que des organismes dont la Croix-Rouge, CLSC, etc...)

M. Claude Lepage, conseiller, indique qu'il est un résident riverain de la rivière Delisle et confirme que lors des périodes de crues de la rivière, il constate la surveillance régulière par les employés de la municipalité qui n'hésite pas à effectuer les interventions nécessaires afin de prévenir ou de limiter au minimum les impacts négatifs des crues de la rivière.

5^e intervention

Une citoyenne demande s'il est possible de réinstaller les bancs de parc et la poubelle à l'extrémité sud de la rue du Lac.

Denise Godin-Dostie indique qu'elle a pris note de la demande de réinstallation du mobilier urbain qui était présent dans le passé.

Affaires nouvelles

Journée de pêche familiale annuelle

Mme Sylvie Joly, conseillère, désire informer la population que le Comité ZIP du Haut-St-Laurent organise sa journée de pêche familiale annuelle le 4 juin prochain. L'évènement aura lieu au parc régional des îles de St-Timothée. L'inscription aura lieu le matin et les cent premiers jeunes (6 à 17 ans) recevront un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans et un ensemble de pêche pour débutant.

Demande concernant les dégâts d'outardes au parc Promutuel

Une citoyenne dépose une demande d'intervention relativement aux dégâts faits par la présence d'outardes au parc Promutuel. La demande est appuyée par plusieurs co-signataires.

Mme Denise Godin-Dostie déclare que le conseil municipal prend bonne note de la demande. La Municipalité va évaluer les possibilités d'interventions concernant cette demande.

17-05-6712 Levée de la séance régulière du 15 mai 2017

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 15 mai 2017 soit levée à 20 h 07.

.... ADOPTÉE

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général